

# Prix de l'ECONOMIE SOCIALE

ANCIENNEMENT PRIX ROGER VANTHOURNOUT

19<sup>ème</sup> ANNEE

## Règlement : prix EDITION

### ART 1 : Description du prix 2011

Le Prix de l'Economie Sociale récompense des actions développées en Région Wallonne et Bruxelles Capitale, au cours des trois dernières années, pour la promotion de l'Economie Sociale et en faveur de l'emploi.

Par « Economie sociale », on entend les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants :

- 1 finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit;
- 2 autonomies de gestion;
- 3 processus de décision démocratique;
- 4 primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

La candidature est ouverte à tout auteur ou collectif d'auteurs ayant, au cours des trois dernières années (2008.2009.2010) réalisé un travail de recherche sous la forme d'un ouvrage, d'un mémoire, d'une thèse ou de toute autre étude ayant trait au thème de l'économie sociale.

### ART 2 : Procédure

- 2.1 Les candidatures doivent être conformes au règlement : pour ce faire, le dossier de candidature comprendra les coordonnées de l'auteur ainsi qu'un résumé du travail en une page A4 maximum. Le dossier de candidature comprend en outre trois exemplaires de la recherche présentée, dont un non relié.
- 2.2 Ce travail sera rédigé en français et ne peut pas avoir fait l'objet d'une publication; s'il provient d'une instance étrangère, le sujet devra être aisément transposable à l'économie sociale belge.

- 2.3** Ne seront publiées qu'un maximum de 250.000 signes en version mise au net. Le travail d'adaptation est à charge de l'auteur selon les directives du jury et du comité organisateur dans un délai de deux mois à dater de la remise du prix.
- 2.4** Le dossier de candidature dûment complété sera introduit auprès du comité organisateur (voir adresse ci-dessous) au plus tard pour le 30 septembre 2011 à minuit.
- 2.5** La remise des prix aura lieu le 29/11/2011 au cinéma Sauvenière « Les Grignoux » à Liège.

## ART 3 : Organisation

**AGES** (Administration et Gestion pour l'Economie Sociale) est une agence-conseil reconnue par la Région Wallonne. Elle a pour objectif l'assistance juridique, administrative et de gestion à de petites et moyennes entreprises d'économie sociale (nouvelles coopératives, sociétés à finalité sociale, associations...). AGES a également développé des compétences en matière de communication : création et gestion d'un site Internet dédié à l'économie sociale ([www.econosoc.be](http://www.econosoc.be)) AGES s'occupe également de l'organisation de l'évènement et de la gestion administrative du prix de l'Economie Sociale.

**Quelque Chose à Faire** est l'entreprise de formation par le travail (EFT) que créa Roger Vanthournout en 1981. Elle forme chaque année près de 180 jeunes dans les travaux du bâtiment. Depuis 1994, Quelque Chose à Faire développe un zoning d'économie sociale avec d'autres partenaires locaux.

**SAW-B** (Solidarité des Alternatives wallonnes et bruxelloises) est une Fédération pluraliste d'éducation permanente ainsi qu'une agence-conseil. Elle regroupe des entreprises et des associations de l'économie sociale. SAW-B est un porte-parole d'initiatives qui participent à la création d'une économie plus solidaire.

**CREDAL** (Crédit Alternatif) est une coopérative de crédit social dont l'action s'appuie sur la conviction que l'argent et son usage sont loin d'être neutres dans le fonctionnement de notre société. Pour CREDAL, l'argent peut être un facteur de solidarité et d'inclusion sociale. Fort de ses 150 crédits par an au secteur de l'Économie Sociale, de ses 40 microcrédits annuels à des personnes qui veulent créer leur propre emploi, mais que les banques refusent de soutenir CREDAL constitue une réelle force d'action sociale. Celle-ci est permise et existe grâce à la solidarité des épargnants qui lui confient leur argent. CREDAL est par ailleurs une agence-conseil spécialisée en gestion financière.

**Le Réseau Financement Alternatif** s'est fixé pour mission de susciter une réflexion sur le rôle de l'argent dans notre société et de promouvoir le développement d'outils financiers à caractère éthique. Il s'associe à Fortis et à Triodos pour créer de nouveaux produits financiers éthiques et solidaires.

**Les Editions Luc Pire** est une maison d'édition indépendante et généraliste créée en 1994, connue notamment pour sa collection « Grandes enquêtes » qui dénonce les faiblesses de notre démocratie. Les éditions Luc Pire sont partenaires du Prix depuis 98.

**Syneco** est à la fois une fédération d'économie sociale et une agence conseil qui met son savoir-faire à la disposition des organisations de l'économie sociale. Son objectif: contribuer au développement de l'efficacité de ce secteur.

**Cera** est un groupe financier coopératif dont la finalité est double: gérer de manière professionnelle son patrimoine, investi principalement dans le Groupe KBC. De concert avec ses partenaires, Cera assure la stabilité et l'expansion de ce groupe et mettre en pratique de manière moderne les valeurs fondamentales de la coopérative, à savoir coopération, solidarité et respect de l'individu, par la participation des sociétaires et par son engagement social.

C'est sous le leitmotiv 'Mécénat coopératif avec une plus-value sociale', que Cera souligne sa mission sociale. Elle le fait en soutenant des centaines de projets sociaux, essentiellement en Belgique, dans les domaines suivants: Pauvreté et exclusion sociale; Médico-social; Agriculture/horticulture et vie rurale; Art et culture; Centre d'expertise Cera pour l'entrepreneuriat et, enfin, Banque et Assurances solidaires dans le Tiers-Monde via la BRS.

## ART 4 : Critères de sélection et le jury

4.1 Les critères d'appréciation du travail sont les suivants :

- pertinence du choix de la question traitée,
- densité analytique du travail,
- qualité de l'écriture,
- couverture de la littérature existante,
- pertinence pratique des résultats et conclusions,
- utilité pour le secteur de l'économie sociale.

4.2 Un pré-jury est composé de plusieurs professeurs experts en Economie Sociale, chargés d'opérer une première sélection dans l'ensemble des candidatures. Le pré-jury retient 1 à 3 travaux qualifiés de "travaux nominés".

4.3 Le jury, composé de membres des associations organisatrices, de représentants des organismes de soutien du Prix de l'Economie Sociale, d'experts extérieurs et d'un représentant de chaque pré-jury, délibère et sélectionne le lauréat parmi les travaux nominés.

4.4 Les membres du jury et du pré-jury ne peuvent être candidats

4.5 Le jury se réserve la faculté de ne décerner aucune récompense pour le travail de recherche dans l'hypothèse où aucune candidature ne répondrait aux critères susmentionnés.

4.6 Les organisateurs se réservent le droit de prendre contact avec les candidats pour obtenir des renseignements complémentaires.

4.7 Les organisateurs se réservent le droit de publier les travaux de recherche sur le site Internet de l'économie sociale [www.prixdeleconomiesociale.be](http://www.prixdeleconomiesociale.be) après la remise des prix.

4.8 Les organisateurs se réservent le droit d'inscrire sur le site internet, à chaque étapes du prix, toutes les informations utiles sur les candidatures et sur les nominations.

## ART 5 : Prix

Le prix pour le travail de recherche primé consiste en la publication de celui-ci en **livre numérique** sur le site de Luc Pire et sur d'autres à déterminer par les organisateurs et l'éditeur - Editions Luc Pire. Le lauréat recevra également une **bourse de 1.000 euros**.

Les organisateurs se réservent le droit de soumettre la publication du travail primé à la condition suspensive d'une éventuelle adaptation visant la synthèse ou le développement de certaines parties du travail, ou encore son remaniement général.

L'aspect patrimonial des droits d'auteurs est la propriété du comité organisateur.

La publication du manuscrit est subordonnée à la conclusion préalable d'un contrat entre l'auteur et le comité organisateur du Prix de l'Economie Sociale valablement représenté par Dominique Verniers, Présidente de l'ASBL Prix Roger Vanthournout.

En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.

**Pour tous renseignements, nous vous prions de contacter :**

**Pour toute information : Anne-France Paligot**  
**04 227 58 89 – [info@prixdeleconomiesociale.be](mailto:info@prixdeleconomiesociale.be)**  
**[www.prixdeleconomiesociale.be](http://www.prixdeleconomiesociale.be)**